



Des questions évaluatives pour améliorer les politiques régionales

NOVEMBRE 2020

—
SYNTHÈSE
—

Contexte

Le CESER a pour mission de contribuer à l'évaluation des politiques publiques, en apportant la parole de la société civile organisée. Cette contribution est l'occasion d'expérimenter une méthode de travail pour être proactif dans ce domaine.

Objectif

Le Conseil régional conduit selon sa conception l'évaluation des politiques publiques régionales. Pour le CESER, il s'agit de formuler des questions évaluatives satisfaisant à un certain nombre de critères et faisant sens pour la société civile organisée.

Il a choisi de traiter deux thématiques : la formation professionnelle et les Contrats Ambition Région.

Questions

La priorité donnée aux dépenses d'investissement impacte les politiques de formation professionnelle conduites en région qui sont pour la plupart traitées comptablement dans la section fonctionnement. Les réformes ont d'autre part été nombreuses de 2016 à 2020. **Comment analyser les conséquences de ces politiques conduites en région ?**

Les Contrats Ambition Région sont mis en place depuis 2016 et permettent au Conseil Régional de contribuer aux dépenses d'investissement des collectivités territoriales. Cette formule remplace les contrats existant précédemment en Auvergne et en Rhône-Alpes. **Quels sont les impacts de ces Contrats Ambition Région ?**

Démarche

Ces thèmes ont été traités grâce à des apports des services de la Région, des auditions d'acteurs et la réflexion propre d'un groupe de travail du CESER, lui-même reflétant des expertises et des sensibilités diversifiées.



Les propositions du CESER

Le CESER est soucieux depuis longtemps de replacer l'évaluation au cœur de l'action publique. Il réitère son vœu adopté en séance plénière du 11 juillet 2017 : instaurer l'évaluation des politiques régionales comme un réflexe. Au moment où se perd de plus en plus la confiance du citoyen envers la chose publique, l'évaluation est un outil majeur pour la démocratie.

Cette exigence est renforcée par le contexte de crise sanitaire, qui appelle à la mise en œuvre de politiques publiques ambitieuses.

Cet outil répond à des critères précis qui sont proposés par la Société Française de l'Evaluation et qui ont été retenus par les CESER de France :

- La cohérence : les objectifs poursuivis par l'intervention publique sont-ils cohérents entre eux et cohérents avec ceux des autres actions et politiques menées ?
- La pertinence : la politique mise en œuvre est-elle adaptée aux objectifs fixés ?
- L'efficacité : les résultats et effets obtenus sont-ils conformes aux objectifs poursuivis ?
- L'efficience : les résultats obtenus sont-ils à la hauteur des moyens alloués ?
- L'utilité : les impacts obtenus répondent-ils aux enjeux identifiés initialement ?

L'évaluation ne doit pas être confondue avec le pilotage, le suivi ou le contrôle par ailleurs nécessaires.

Une évaluation utile doit être portée par une volonté politique de l'exécutif régional. A ce titre, elle doit être prévue dès l'engagement des politiques.

La pratique d'évaluation conduite en Rhône-Alpes avant 2015, avec une association étroite du CESER à chaque étape a fait ses preuves. Il convient d'en reprendre les principes.

L'évaluation doit également être mise en œuvre pour les politiques partenariales, notamment celles du Contrat Etat-Région, prévue mais non réalisée.



1

Axe 1

Propositions de questions évaluatives sur les politiques régionales de formation

Pour la formation, dont l'approche est nécessairement très large, les questions sont déclinées selon les catégories d'acteurs impactés par la réduction massive des crédits régionaux de fonctionnement, passés en Auvergne-Rhône-Alpes pour la formation professionnelle de 272 M€ en 2015 à 120 M€ en 2018. Ces questions à caractère qualitatif méritent d'être complétées par des données chiffrées. Ce secteur de la formation a fait l'objet de réformes majeures dont l'impact en Auvergne-Rhône-Alpes appelle une évaluation particulièrement urgente.

- Quelles sont les conséquences des orientations de la politique du Conseil Régional à l'égard des bénéficiaires de la politique de formation professionnelle ?
- Quelles sont les conséquences des orientations de la politique du Conseil Régional sur les organismes de formation ?
- Quelles sont les conséquences des orientations de la politique du Conseil Régional sur le pilotage du champ emploi, formation, orientation professionnelle ?



2

Axe 2

Propositions de questions évaluatives sur les Contrats Ambition Région et bonus liés

Pour la politique des contrats dont les contours sont bien définis, les questions évaluatives sont centrées sur les cinq critères définis par la Société Française de l'Évaluation : efficacité, efficience, pertinence, cohérence, utilité. Elles sont centrées sur la problématique de l'effet levier à moyen et long terme.

- Quelle est la pondération entre les avantages liés à la simplification des procédures et les inconvénients liés à l'affaiblissement de l'ingénierie dans la conduite des projets ?
- Quels sont selon les différents contrats le degré de hiérarchisation des choix, et la plus-value apportée au développement ? La maille territoriale est-elle suffisante ?
- Comment les acteurs socio-économiques locaux sont-ils associés au projet de développement, aux choix des priorités, au suivi et à l'évaluation des contrats, pour respecter le principe de subsidiarité ? Quelle association des conseils de développement, jadis cosignataires des contrats en Auvergne ? Quel croisement de regards extérieurs pour bâtir des stratégies ?
- Quelle recherche de mutualisation des efforts et des coûts entre les contrats et avec les actions sectorielles ? Quelle évaluation de la cohérence des différents contrats ?
- Quels outils de management territorial sont ou devraient-ils être à l'œuvre pour coordonner et articuler l'action publique au service de territoires mieux équilibrés ? Quelle cohérence entre les stratégies de développement des métropoles et de la Région ?



Pour le CESER, une politique publique ne saurait être qualifiée sans préoccupation évaluative, préoccupation à ne pas confondre avec des démarches de bilan, de pilotage ou de contrôle, toutes justifiées mais insuffisantes.

Cette nécessité d'évaluer grandit de jour en jour tout particulièrement dans le contexte de la crise actuelle marquée par un développement massif de la dépense publique pour relancer l'économie. Il est donc plus urgent que jamais de renouer avec la pratique d'évaluation dans les politiques publiques en France.

Il est essentiel que la Région Auvergne-Rhône-Alpes se saisisse de cet enjeu, en allant au-delà d'annonces de principe. Le CESER, répondant à ses compétences légales, appelle le futur Conseil régional, à relancer des évaluations dès son installation en 2021. Il demande que le socle de base des questions évaluatives soit pris en compte pour les deux politiques appréhendées.

D'autres thématiques devront également être retenues. A ce titre, l'intervention régionale en faveur des associations relevant de plusieurs politiques sectorielles doit être traitée.

Téléchargez l'avis sur ceser.auvergnerhonealpes.fr

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20

